



Nombre de conseillers

• En exercice	7
• Présents	7
• Votants	7
• Absents	0
• Exclus	0

République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 09 octobre 2026

Date d'affichage : lundi 26 octobre 2026

Le seize octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Christelle PETITJEAN, Marie Claude PETITJEAN et Marie-Line TRONCHE.
Messieurs Denis DAUTREY, Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY.

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ZIELONY.

Délibération N°45/2026 ASSIETTE DES COUPES 2027

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Considérant :

☒ *La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 12 octobre 2026. Pour l'exercice 2027, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.*

☐ *Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2026-2027, consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités*

————— *(Case à cocher si un tel document a été produit à la commune)*

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- 1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/10/2026 à 11h32
Référence de l'AR : 088-218803112-20261016-452026-DE

Parcelle	Type de coupe	Surf. à désigner (ha)	Volume total (m3)
8	Première éclaircie	7.59	303.6
16	Emprise de cloisonnement	3.25	178.75

2) Orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance En m3
8	Bois d'industrie					303.6
16	Bois d'œuvre				178.75	

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de MONTMOTIER accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

☒ Oui

☐ Non

La présente délibération sera transmise à l'ONF.



Signé par Jean-Pierre POIROT (COMMUNE DE MONTMOTIER),
le Maire
le 26/10/2026 à 11:18:44
Ref:12052572-18223180-1-D